

Drame au quartier Atsibe-Ntsos, dans le deuxième arrondissement de Libreville

Tué par son ami pour avoir refusé de lui prêter... 100 francs

JNE
Libreville/Gabon

« NE parlons pas d'argent : ça énerve les gens qui n'en ont pas. » Ces mots de Roger Pierre ont peut-être inspiré le jeune Hans, 17 ans, lui qui aurait pris la vie de son camarade de jeu, Aboghe Aboghe Jules, 18 ans, parce que celui-ci refusait de lui prêter... 100 francs.

Les faits ont lieu samedi dernier au quartier Atsibe-Ntsos, dans le deuxième arrondissement de la commune de Libreville. Peu de temps avant ce drame, à la mi-journée, de jeunes joueurs compulsifs se retrouvent, comme à l'accoutumée, dans le bar "DVD" pour jouer à un jeu vidéo qui permet de gagner - ou de perdre - de l'argent. Et, justement, avec une mise de 100 francs, Aboghe Aboghe Jules réussit à remporter le jackpot. Hans, qui est à ses côtés, brûle à son tour d'envie

d'enlever le gros lot. Mais, n'ayant plus rien dans ses poches pour continuer à jouer, il aurait demandé au jeune veinard de lui prêter 100 francs afin que lui aussi puisse encore tenter sa chance. Fin de non-recevoir de la part de l'autre. Les choses se seraient dégénérées ensuite rapidement : vexé par le comportement de son ami du quartier et camarade de jeu qui refuse d'accéder à sa demande, Hans s'emporte et ouvre les hostilités. Mais la réplique de Jules, à ce qu'il paraît, sera cinglante.

Au cours de la bagarre qui s'en suit, Hans s'empare d'une chaise en fer qui traîne dans la salle et assène plusieurs coups à la tête de son adversaire avec cet objet dur. Ce dernier, mal en point, accuse le coup. Ayant perdu tous ses moyens, il est conduit chez lui par des personnes de bonne volonté. Mais, quelque temps après, son état de santé se dégrade sérieusement et devient



Le bar DVD, la scène du crime.

Photo : Adjigé Moutoume

très préoccupant. Ses parents le conduisent donc urgemment au Centre hospitalier universitaire de Libreville (CHUL). Malgré les soins qui lui sont administrés, il succombera, malheureusement, à ses blessures, cinq jours plus tard.

MEURTRE NON PRÉMÉDITÉ. A la demande de la famille du défunt, une autopsie est pratiquée sur le corps de la victime par le médecin-légiste. Celle-ci fait état d'une mort provo-

quée par hémorragie intracrânienne, suite à une fracture du crâne.

Le présumé meurtrier a été immédiatement arrêté, puis placé en garde à vue. Après l'enquête préliminaire, le jeune suspect a été présenté devant le parquet de Libreville, qui a ouvert une information judiciaire à son encontre. Inculpé du chef d'accusation de meurtre non prémédité, l'adolescent attend actuellement son procès à la prison centrale de Libre-

ville.

Depuis ce jour tragique, les populations environnantes sont plongées dans la stupeur et la consternation. Le bar "DVD" est d'ailleurs fermé depuis lors.

Ce énième drame ne fait que ternir davantage l'image d'Atsibe-Ntsos, quartier dangereux où nuisances, déprédations, vols, agressions sont légion. Des forfaits à mettre souvent à l'actif de jeunes gens, agissant par bandes organi-

Faits d'ailleurs

Retrouvée morte alors qu'elle devait témoigner contre son violeur

Le corps sans vie d'une fille, âgée de 16 ans, a été retrouvé le 28 janvier dans un bois de Grand Rapids (Etats-Unis). Selon les premières constatations effectuées sur le cadavre, il s'agit d'un acte criminel. Mujey Dumbuya devait prochainement témoigner au procès de Quinn Anthony James, contre l'homme de 42 ans qui l'a violée. En novembre dernier, le quadragénaire a abusé d'elle sur le parking d'une école. Il avait été interpellé puis libéré sous caution Le 1er février, il a été arrêté à nouveau dans une autre affaire de viol datant de 2014. Cette fois-ci, il a été placé en détention provisoire et sa caution a été fixée à 500 000 dollars. Il n'est pour l'instant pas soupçonné du meurtre de l'adolescente mais devrait prochainement être extrait de sa cellule pour être interrogé.

Un tueur en série de fillettes interpellé

Dans le cadre de l'enquête sur le meurtre de Zainab au Pakistan, un suspect a été interpellé et a été inculpé lundi. La fillette, âgée de 6 ans, avait été enlevée le 5 janvier dernier à Kasur, dans l'est du pays. Son cadavre avait été retrouvé 4 jours plus tard, dans une décharge au milieu des ordures. Elle avait été violée et étranglée. Imran Ali, 24 ans, a été identifié grâce à son ADN retrouvé sur la scène du crime. Mais il est aussi soupçonné de 11 autres meurtres d'enfants retrouvés assassinés ces deux dernières années, dans un rayon de 2 kilomètres autour de Kasur. Son ADN a été retrouvé également sur d'autres scènes de crime. Des appels à l'exécution publique se sont fait entendre dans le pays.

Un chasseur dévoré par des lions

Les restes humains d'un chasseur ont été retrouvés samedi dans une réserve animalière privée de Hoedspruit, en Afrique du Sud. Fraîchement dévorés par les lions, la tête et les restes de l'homme ont été découverts près de son fusil chargé. Cette réserve animalière est souvent visitée par les braconniers. L'année dernière, plusieurs lions y ont été retrouvés morts empoisonnés, leur tête et leurs pattes coupées, probablement utilisées pour les besoins de la médecine traditionnelle.

Rassemblés par JNE

Accident de la circulation hier à Plein-Ciel

Un blessé dans une collision spectaculaire sur la Voie-Express



L'état du véhicule Isuzu après l'impact.



Son moteur s'est complètement détaché pour se retrouver sur le terre-plein.

universitaire d'Owendo (CHUO).

Les témoignages recueillis sur place situent cet accident aux environs de 23 heures, ce mardi 13 février. Un riverain, présent sur les lieux au moment des faits, raconte que la voiture Isuzu double cabine roulait dans le sens Awendjé/PK 5, quant son conducteur, apparemment lancé à vive allure, en a subitement perdu le contrôle. S'en est ensuite suivie une sortie de route, ladite automobile se retrouvant carrément sur la voie opposée. Mais, manque de pot, la circulation y étant dense à ce moment là, la voiture "folle" a violemment tamponné un Mitsubishi Galloper qui passait au même moment de ce côté-là.

CONSTAT. Comme par mi-



Une vue de l'énorme bouchon provoqué par l'accident.

Photo : D.R.

racle, le chauffeur et seul occupant du Mitsubishi roulant dans le sens Plein-Ciel/Awendjé sortira indemne de ce choc. Sans aucune égratignure. Contrairement au conducteur du Isuzu, vu que c'est ensanglanté que les riverains, organisés en secours improvisés, vont extirper ce dernier de l'habitacle.

"Les jeunes secouristes ont

aussitôt pris un taxi, pour acheminer le blessé de toute urgence au Centre hospitalier universitaire d'Owendo, avant l'arrivée des sapeurs-pompiers", narre un habitant.

Des deux véhicules, le Isuzu double cabine est également celui qui a enregistré plus de dégâts matériels, son moteur s'étant du reste complètement déta-

ché pour se retrouver à même le bitume. "Je n'ai jamais vu ça!", a-t-on entendu un riverain s'étonner.

La même nuit, après le constat des Officiers de police judiciaire (OPJ), les deux voitures qui obstruaient considérablement la chaussée, ont été ripées sur le côté. Mais le caractère spectaculaire de l'accident aidant, nombreux sont les automobilistes qui continuaient de marquer l'arrêt hier matin sur les lieux pour voir ça. D'où le bouchon qui s'est créé en ce début de matinée. Aux environs de 11 heures, le Mitsubishi Galloper, visiblement moins endommagé que le double cabine, a été enlevé le premier.

Photo : D.R.

Photo : D.R.

SCOM
Libreville/Gabon

UN embouteillage monstre était perceptible, hier matin, aux alentours de 7 heures, au niveau de Plein-Ciel. Et pour cause ! Un accident de la circulation s'est produit sur la Voie-Express, la veille, à la hauteur du lieu communément appelé Deux-Poteaux.

C'est qu'un véhicule Isuzu double cabine, immatriculé 5217 G1U, est entré en collision avec un autre de marque Mitsubishi de type Galloper à cet endroit. Le conducteur de la première automobile a été grièvement blessé. C'est dans un état, dit-on, critique que ce dernier aurait été acheminé au Centre hospitalier